

Boulogne-Billancourt, le 19 juillet 2013

Service Juridique

**ACRO – Association pour le contrôle de la
radioactivité dans l'Ouest
Madame Mylène JOSSET
138, rue de l'Eglise
14 200 HEROUVILLE SAINT CLAIR**

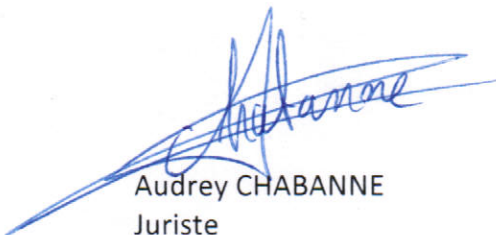
OBJET : MISE AU POINT SUITE A L'ARTICLE DU 6 JUILLET 2013

Madame,

Nous accusons réception de votre lettre recommandée AR du 12 juillet 2013 par laquelle vous sollicitez l'insertion d' « une mise au point », par communiqué de presse datant du 10 juillet 2013, au nom de l'ACRO, concernant l'article intitulé « *Radioactivité record à la Hague* » publié le 6 juillet 2013 dans le Journal Le Parisien.

Nous regrettons cependant de ne pouvoir réserver une suite favorable à votre demande, celle-ci n'étant pas conforme aux prescriptions légales.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.



Audrey CHABANNE
Juriste